

<http://www.snetap-fsu.fr/PPCR-pour-les-enseignant-es-detache-es-de-l-education-nationale.html>



PPCR : pour les enseignant.es détaché.es de l'éducation nationale

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 5 avril 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Plusieurs établissements de l'enseignement agricole accueillent des enseignants en détachement du ministère de l'éducation nationale, dont la progression de carrière relève toujours de ce dernier.

S'agissant de la candidature à la classe exceptionnelle de leurs corps respectifs, ces agents ont reçu un message d'information le mercredi 4 avril sur leur boîte "i-prof", leur précisant la procédure à suivre :

- ouverture du portail sur I-prof le jeudi 5 avril
- faire acte de candidature et actualiser le cas échéant son CV
- compléter la fiche d'avis et la faire viser par le supérieur hiérarchique (chef d'établissement)
- transmettre par mail le dossier complet de candidature (fiche de candidature i-prof imprimée, fiche d'avis visée, CV i-prof et toutes les pièces justifiant les fonctions exercées pour les candidats au 1er vivier) avant le 17 avril à l'adresse suivante : detaches-dgrhb2-4.education.gouv.fr